

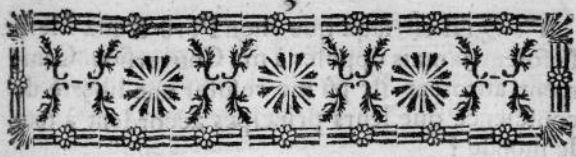
Resp p/ XVIII -
326/A

DÉCLARATION
DU SIEUR
LOUIS CALAS.



DECLARATION
DU SIEUR
LOUIS CALAS.





DÉCLARATION DU SIEUR LOUIS CALAS.

LA situation accablante où je suis ; m'ôte toute liberté d'esprit , & ne me laisse que des larmes sur le sort de mes infortunés parens. Heureusement ils sont entre les mains de Juges éclairés & justes : ils sont entre les mains de Dieu , qui ne permettra point que l'innocence soit opprimée.

Pour les croire coupables , il faudroit oublier tous les principes de la Justice , & détruire tous les fondemens de l'humanité.

Cependant , comme on s'est servi de mon nom pour les perdre ; comme la calomnie m'a souvent prêté , dans la Procédure , des propos qui peuvent leur nuire , ma conscience & la piété filiale , m'obligent de concert de m'élever contre ces bruits menteurs , & de rendre gloire tout ensemble à la vérité & à la nature.

Je déclare donc avec le même esprit de sincérité & de Foi , qui m'a engagé à renoncer à l'erreur & à embrasser les vérités Catholiques , je déclare ,

1°. Qu'il est faux que mon Père & ma Mère se soient jamais opposés à ma Conversion. Comment auroient-ils pû me refuser une liberté de conscience que leurs principes accordent à tout le monde ?

2°. Qu'il est faux que mes Parens m'aient maltraité à cause de ma Conversion. Je m'instruisis fortement. Quand Dieu eut achevé de m'éclairer je sortis de la maison paternelle, & mes Parens n'apprirent ma Conversion qu'en apprenant ma fuite. J'allai trouver Mr. de Lamothe, Conseiller au Parlement, qui voulut bien se charger de leur parler. Mon Père lui répondit, *que pourvu que ma Conversion fût sincere, il ne pouvoit la désapprouver ; parce que de générales Consciences, ne servoit qu'à faire des Hypocrites qui n'avoient aucune Religion.* Mon Père est trop bon pour avoir pû, ni penser, ni parler autrement. Il attribuoit peut-être mon changement à quelque motif humain. Cependant, bien loin de me témoigner de l'indignation, il fit remettre mon Linge & mes Habits à Mr. de Lamothe, & le chargea d'une certaine somme d'argent pour mon entretien, jusqu'à ce qu'il eût pris des arrangemens ultérieurs. Mr. de Lamothe parla à Mr. le Procureur Général. Mr. le Procureur Général manda mon Père. Il fut convenu que mon Père payeroit pour moi un Apprentissage chez un Marchand de Nîmes. Comme je venois d'embrasser la Religion Catholique, je ne voulus pas aller à Nîmes, Ville remplie de Protestans, qui auroient pû me r'engager dans leurs erreurs. Des Amis me le conseillèrent ainsi. Un d'eux parla pour moi à Mr. de Crussol, Archevêque, qui envoya chercher mon Père. Il fut convenu que

mon Apprentissage de Commerce seroit payé chez un Marchand de Toulouse. Mon Père acquitta promptement sa Promesse, & remit 400 liv. à Mr. l'Archevêque. L'année passée je lui demandai une Pension. Mr. Borel, ancien Capitoul la regla. Mon Père, qui me trouva chez cet Ami, m'embrassa tendrement, en me disant que je continuasse à me bien conduire, & que je serois content de lui. Jamais mon Père ne m'a parlé de Religion. Jamais il ne m'a proposé d'en conférer avec des Prédicans. Jamais je n'en ai vu chez lui. J'ai vu cent fois mes Parens faire quitter à la Servante les ouvrages les plus pressés, pour l'envoyer à la Messe ou à la Bénédiction. Eh ! comment mes Parens m'auroient-ils maltraité pour fait de Religion ? Depuis que je suis sorti de l'enfance ils ne m'ont pas porté une seule fois la main sur moi, pour me punir des fautes qui échapoient à ma jeunesse. Comment auroient-ils puni si atrocement mon Frere de sa prétendue Conversion ? Ils n'ont pas même renvoyé de chez eux la Servante qui avoit contribué à la mienne. Si mon Père a menacé mon Frere, en le prenant au collet, comme le prétend un Témoin, mon Frere l'avoit apparemment mérité, & le Témoin en fait entendre la raison. Ce n'étoit point pour la Religion, c'étoit pour quelque action que toute Religion condamne.

3°. Qu'il est faux que j'aie jamais dit ni pu dire à qui que se soit, que mon Père m'ait détenu, pendant quinze jours, dans une Cave pieds nus, au pain & à l'eau, pour punir ou pour empêcher ma Conversion. Je me convertis sans que mon Père le sçut ; & que depuis que je suis sorti de sa Maison, je n'y suis jamais rentré.

Le Témoin unique , à ce qu'on prétend , qui a déposé ce mensonge ne me le soutiendra pas en face. Au fonds , ce n'est qu'un oui dire , ce Témoin ne peut être cru , parce qu'il ne parle que d'après un Fils qui ne sçauroit être écouté contre son Père.

4°. Qu'il est faux que j'aie jamais dit ni pu dire à qui que ce soit , que mon Père m'ait tiré un coup de Pistolet , lui étant dans son Cabinet & moi dans la Boutique. Depuis ma Conversion , je n'ai revu mon Père que chez Mr. Borel ; & Mr. Borel peut attester que mon Père m'accueillit très-bien & m'embrassa très-tendrement.

De plus ce coup de pistolet n'est pas vraisemblable , tout le quartier l'auroit entendu , & le bruit en seroit parvenu au Ministère Public. Tout cela ressemble fort à cette première Communion que mon Frere devoit faire le lendemain d'un jour qu'il avoit employé à jouer à la Paume & au Billard.

5°. Qu'il est faux que mon Frere m'ait jamais parlé de son prétendu projet d'abjuration publique. S'il a voulu changer de Religion , il ne s'en est jamais ouvert à moi. Je ne l'ai jamais vu à l'Eglise : je n'ai jamais sçu qu'il y allât : je le vis la veille de sa mort à cinq heures. Je lui demandai si l'on ne me payeroit pas bientôt un quartier de ma pension. Ce ne sont pas mes *Affaires* , me répondit-il , brusquement. Vous n'avez qu'à faire comme vous pourrez. S'il avoit voulu abjurer , j'aurois été son premier confident. La Servante en auroit été bientôt instruite. Cette Servante est propre à attirer la confiance d'un Profélyte. Elle est dans la maison depuis 25 ans ; elle

nous a tous vus naître ; elle nous a soignés ; C'est une sainte Fille qui entend la Messe tous les jours , qui ne perd pas un moment la présence de Dieu , & qui communie deux fois la semaine. Elle a contribué à ma conversion. Avec quel zele n'auroit-elle pas coopéré à celle de mon Frere ? Elle m'a souvent prêté de l'argent à l'inscu de mes parens ; & ma conversion me la affectionnée au point qu'elle m'a offert plus de cent fois de tester en ma faveur.

Quelle apparence qu'une personne si fervente soit entrée dans un complot contre un Profélyte, dont elle auroit acheté la conversion au prix de tout son sang !

Voilà , je le repete , la vérité toute pure ; fasse le Ciel qu'elle soit utile à ses chers & malheureux Parens , qu'on ose accuser d'un Crime que les Sages ne croiront pas même possible tant il est hors de la Nature !

A Toulouse ce 2 Décembre 1761.

LOUIS CALAS,